

## SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix décembre à neuf heures trente,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni, en session, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 10 décembre 2024 à 9h30, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué le mardi 10 décembre 2024 à 9h45 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

#### Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE		X
M. Christophe BERTAUD		X
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE ( <i>suppléante de Gérard PONS</i> )		X
M. Jean PROU ( <i>suppléant de Caroline CAMPODARVE</i> )		X
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE ( <i>suppléante de Christophe SUEUR</i> )		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN ( <i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i> )		X
M. Loïc GIRARD ( <i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i> )		X
M. Lionel PACAUD ( <i>suppléant de Christophe BERTAUD</i> )	X	
M. Eric AUTHIAT ( <i>suppléant de Hervé BLANCHE</i> )		X
M. Dimitri BUISSON ( <i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i> )		X
M. Thierry LESAUVAGE ( <i>suppléant de Alain BURNET</i> )	X	
Mme Lydie DEMENE ( <i>suppléante de Emmanuel ECALE</i> )	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte	X	
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte	X	
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

**AR Prefecture**017-200073690-20241210-2024\_26-DE  
Reçu le 19/12/2024

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	5
Nombre de Membres votants :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes Pour :	5
Votes Contre :	0
Abstention :	0

**N° 2024/26**

**OBJET :** Délégation au Président pour signer tous documents relatifs à des accords de coopération avec d'autres ports ou partenaires privés dans le cadre des projets liés à l'éolien en mer

Considérant l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant aux dispositions du Chapitre II, du Livre Ier dudit Code, dont fait partie l'article L2122-22,

Considérant que les articles précités permettent aux Présidents de syndicats mixtes ouverts, à recevoir délégations de leurs comités syndicaux,

Considérant la délibération n°2021-14 du 10 septembre 2021 donnant délégation à son Président,

Considérant la nécessité d'actualiser et compléter les délégations accordées au Président notamment au regard des accords de coopération à signer avec d'autres ports ou partenaires privés dans le cadre des projets liés à l'éolien en mer,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

**DECIDE :**

- de donner délégation à son Président pour signer tous documents relatifs à des accords de coopération avec d'autres ports ou partenaires privés dans le cadre des projets liés à l'éolien en mer.

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte  
du port de commerce  
Rochefort / Tonnay-Charente  
Gérard PONS

